

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal
- 2°) Travaux en cours (entrée école, voirie, enfouissement des réseaux, conduite d'eau, changement des huisseries)
- 3°) Point sur la rentrée scolaire – Coût du repas à la cantine
- 4°) Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour la classe de neige
- 5°) Création d'une commission « personnel »
- 6°) Participation citoyenne
- 7°) Nouvelle Intercommunalité
- 8°) Délibération portant sur la délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté de Communes aux communes
- 9°) Extension du réseau électrique et d'eau potable « Ruelle Mayeux » et alignement de la voie
- 10°) Rétrocession de la voirie du Lotissement « Les Bocagères »
- 11°) Questions diverses

Sous la présidence de **Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire**

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, JAMOT, LERICHE, PREVOT et Mmes REVILLON (pouvoir de Mme WALLET), MOREAU (Pouvoir de M COQUELIN), LOMBARD (pouvoir de Mme THERRIBOUT), PETTI.

Etait absents excusés : Mrs COQUELIN, LARTIQUE, et Mmes WALLET, THERRIBOUT.

Secrétaire : Mme Lucie LOMBARD

1°) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur BLOCKLET demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu. 10 membres valident ce compte-rendu, 2 membres s'abstiennent.

2°) Travaux en cours (entrée école, voirie, enfouissement des réseaux, conduite d'eau, changement des huisseries)

→ Entrée de l'école primaire :

Les travaux suivants ont été réalisés : démolition des anciennes classes, enrobés, mur de séparation avec l'habitation voisine, pose d'un grillage et pose de poteaux pour le portail.

L'adaptation de la gâche électrique du portail sera réalisée par l'atelier.

L'abri prévu à l'extérieur de l'école n'est pas encore arrivé. Monsieur ROUSSEL a contacté la Société ADEQUAT à ce sujet. Monsieur BLOCKLET va les relancer.

Coût approximatif des travaux : 45 000 €
Subvention du Conseil Départemental de 9 251 €

Il ne sera pas possible d'obtenir une subvention de l'Etat, en effet, pour en bénéficier, la commune doit se trouver en Zone Prioritaire et les travaux ne doivent pas être commencés.

→ Changement des huisseries :

Les travaux de remplacement des huisseries ont débuté le 19 octobre 2016. Ils sont effectués pendant les vacances scolaires (Toussaint et peut-être Noël)

→ Voirie:

Les travaux de voirie sont terminés.

Un bruit est signalé Rue des Acacias lors du passage des véhicules sur une bouche d'eaux pluviales. Un caoutchouc sera posé afin de l'amortir.

Monsieur Coquelin, avait évoqué verbalement avec Monsieur BLOCKLET, s'il y aurait un tapis uniforme sur la chaussée de la Rue Notre-Dame. Suite aux travaux de bordurage, effectivement, les travaux voirie prévoyaient cette finalisation.

→ Enfouissement des réseaux :

Les travaux sont réalisés. Monsieur BORDET va contacter la Société qui a réalisé les travaux devant l'école afin de résoudre le problème de pose de poteau face à la clôture posée dernièrement.

→ Conduite d'eau :

Les travaux vont commencer.

La subvention de l'Agence de l'eau est attendue. Celle de la DETR est acquise.
Le Syndicat prend en charge la canalisation avec participation de la commune.

Le dossier sécurité incendie va être revu (compétence communale) afin de sécuriser la « Rue du Haut Bout ».

Concernant la bouche incendie devant l'exploitation de Monsieur Rambour, elle reste à la charge du propriétaire puisque classée en protection naturelle environnement.

Monsieur ROUSSEL précise que si une bouche incendie doit être réalisée devant l'exploitation de Monsieur Debuysscher pour son installation de méthanisation, elle sera à la charge du pétitionnaire et qu'il refuse que cette installation soit à la charge de la Commune.

→ Fibre optique à Val de Maison (INTERNET)

Un devis a été réalisé, pour le passage de la fibre afin que les habitants de Val de Maisons puissent en bénéficier. Le montant H.T. s'élève à 193 263.80 €. Sachant qu'il est demandé la pose de 3 fourreaux pour une fibre optique, nous profiterions des travaux d'eau potable pour poser un fourreau.

Somme Numérique organise une réunion à la CCBH début novembre, Monsieur BLOCKLET y participera et parlera de ce dossier.

Monsieur BORDET précise qu'il est possible d'installer une parabole pour bénéficier de la Télévision, du Téléphone et d'Internet, le forfait mensuel se situe entre 34.90 € et 39.90€, avec une location mensuelle du décodeur de 15 €. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental. Monsieur BLOCKLET demandera des précisions sur ce financement lors de la réunion avec Somme Numérique.

3°) Point sur la rentrée scolaire – Coût du repas à la cantine.

→ Recrutements :

La commune a procédé à 2 recrutements pour l'école primaire, à savoir :

- 1 ATSEM à temps complet (Aurore) chargée de l'aide en classe maternelle, de la surveillance de la cantine et de la garderie du soir.
- 1 ATSEM à temps non complet (Virginie) chargée de la surveillance de la cantine et des Temps d'activités Périscolaires le mardi et le jeudi.

→ Cantine :

Presque 90 enfants sont inscrits en cantine et garderie sur 100 élèves scolarisés.

Le tarif est de 3.70 € le repas. 300 repas sont servis par semaine. Le prix de revient du repas est de 2.60 € pour La Normande et 1.10 pour la commune par enfant.

Monsieur BLOCKLET, suite aux 2 recrutements et à la mise en place d'un 2^{ème} service demande aux membres du Conseil Municipal si une hausse des tarifs pourrait être envisagée.

Madame MOREAU souhaite connaître les tarifs pratiqués sur le territoire de la future Communauté de Communes et aux alentours.

Monsieur PREVOT indique que le prix moyen entre les 3 structures (Doullens, Bernaville et Villers Bocage) est de 3.70 €. Dans les autres collectivités alentours il est de 4€.

Monsieur BLOCKLET se renseignera sur les tarifs appliqués à Rubempré, Naours, Rainneville, Saint-Gratien et Villers Bocage (cuisine sur place).

Il propose une augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2017. Monsieur PREVOT souhaite que l'information aux familles s'effectue rapidement.

Madame LOMBARD et Monsieur JAMOT préféreraient que cette hausse soit effective à la rentrée de septembre 2017.

Le budget communal étant réalisé en année civile, l'augmentation doit être faite en janvier.

Monsieur BLOCKLET propose une augmentation de 0.20cts soit le repas à 3.90 €.

Monsieur ROUSSEL souhaite une augmentation à 4 €.

<u>Vote :</u>	POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2
----------------------	---

→ Garderie et TAP :

Monsieur PREVOT explique la participation actuelle des familles dont les enfants sont inscrits aux TAP ou en garderie ou les deux le même jour et fait une proposition pour que les tarifs soient équitables :

	Enfant qui ne participe qu'aux TAP	Enfant qui ne va qu'à la Garderie	Enfant qui participe aux TAP puis se rend en Garderie
Actuellement	1 €	1 €	1 €
Proposition	1 €	1 €	2 €

48 enfants sont inscrits aux TAP le mardi et 55 le jeudi.
15 à 20 enfants se rendent en garderie à l'issue des TAP.

Madame MOREAU souhaite connaître le coût de ces services. Elle précise qu'il avait été décidé, lors de la mise en place des TAP de ne pas facturer le service de garderie pour les enfants qui participent aux activités. La proposition consisterait à doubler le prix pour ces enfants. Il semble que le gain serait peu important pour la collectivité.

Une réflexion est nécessaire avant de se prononcer. Elle pourrait, après étude, être mise en place à la rentrée de septembre 2017.

Monsieur BLOCKLET est d'accord pour en reparler courant mai 2017.

4) Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour la classe de neige

Monsieur Martins et Madame Therribout sont venus présenter leur opération de classe de neige pour les élèves de CE1 – CE2 – CM1 et CM2 pour le mois de février 2016.

Ce séjour présente un coût total de 15 500 €. 46 enfants et 6 adultes y participeront.

Une participation sera demandée aux parents et à la coopérative scolaire.

Lors de la précédente classe de neige 2 enfants ont bénéficiés de l'aide de la Coopérative scolaire faute de moyens.

Monsieur Martins et Madame Therribout sollicite une participation communale pour que ce séjour puisse se maintenir.

Monsieur BLOCKLET propose la somme de 2 500 € au vote du Conseil Municipal.

Madame LOMBARD propose de voir si les familles en difficultés ne pourraient pas bénéficier de l'aide du CCAS.

Monsieur ROUSSEL, propose, si besoin de leur verser son indemnité afin que ce projet puisse aboutir.

<u>Vote : POUR à l'unanimité.</u>
--

5) Création d'une commission « personnel »

Les membres du Conseil Municipal ont émis le souhait d'avoir plus d'informations sur la gestion du personnel communal et la création d'une commission « personnel » a été évoquée.

Monsieur BLOCKLET informe le Conseil Municipal que le régime indemnitaire des agents sera modifié en 2017 (une prime mensuelle pourra être attribuée sans pouvoir être modifiée) en lieu et place de la prime IAT.

Un entretien individuel doit être mené chaque année par Monsieur BLOCKLET au cours duquel des objectifs sont fixés de façon individuelle. Si les objectifs sont atteints l'agent pourra se voir attribuer une prime complémentaire en fin d'année.

Monsieur PREVOT indique que Monsieur le Maire est le premier employeur de la commune et que les adjoints en charge d'une compétence, ayant des agents en fonction, sont proches de ces derniers sur le terrain. Concernant les animateurs des TAP, les recrutements, selon l'urgence des besoins peuvent-être effectués par l' élu en charge de la compétence.

Madame MOREAU souhaite que le Conseil Municipal soit informé lorsque des recrutements ont lieu ou lors de la modification ou le renouvellement des contrats existants.

Monsieur BLOCKLET informera le Conseil Municipal lors de changement de situation ou de recrutement d'agents

6) Participation citoyenne

Une convention peut être signée entre la gendarmerie et la commune afin que des personnes de cette dernière qui ce seront proposés puissent signaler des comportements bizarres, des individus suspects....

Un affichage signalant que la commune est dans une démarche de participation citoyenne sera apposé sur les panneaux communaux.

Monsieur BLOCKLET va se renseigner de manière plus approfondie sur cette démarche.

7) Nouvelle intercommunalité

Monsieur BLOCKLET a participé ce jeudi 20 octobre à une réunion concernant l'organisation de la future intercommunalité.

Le document complet qui lui a été remis sera transmis aux élus.

Actuellement, le cabinet « Espelia » regroupe les élus par commission afin d'apporter une aide sur l'organisation de la fusion. Concernant les locaux, les moyens actuels sont étudiés dans chaque structure.

Pour le fonctionnement de la future structure, la Commune de Talmas sera représentée par 2 délégués (parmi les 3 actuellement désignés) qui seront élus lors d'un vote en Conseil municipal.

8) Délibération portant sur la délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté de Communes aux communes

La communauté de communes étant compétente en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire a délégué, par délibération en date du 12 juillet 2016, le droit de prémption urbain aux communes de son territoire disposant d'un document d'urbanisme, et ce sur l'ensemble des parcelles de leur territoire pour des opérations relevant de leurs compétences statutaires.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes conserve malgré tout le DPU pour la mise en œuvre de ses propres compétences. Monsieur le Maire cite par exemple, la compétence aire d'accueil des gens du voyage, développement économique, ou le tourisme.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune d'accepter cette délégation par délibération.

Vote : POUR à l'unanimité.

9) Extension du réseau électrique et d'eau potable « Ruelle Mayeux » et alignement de la voie

En raison du classement Zone Agricole au PLU, Monsieur Vilbert prend en charge les travaux qui se déroulent actuellement « Ruelle Mayeux ». Concernant le bornage du chemin, la commune a reçu un devis pour un montant de 1 015,68 € TTC.

Pour ces travaux, la commune prend en charge le poteau incendie et l'Eclairage Public (lampe sodium récupérée lors des travaux d'effacement des réseaux « Rue Saint-Aubin). Ces dépenses sont couvertes par la Taxe d'Aménagement dont s'acquittera Mr Vilbert. Cette personne souhaite savoir si la commune est d'accord pour positionner un chemin piétonnier en cailloux lors du remblaiement de la tranchée et pourquoi ne pas profiter d'y positionner des poteaux bois afin de délimiter la voie de circulation.

Monsieur ROUSSEL pense que la priorité est de finaliser les travaux de la Rue des Acacias.

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas contre le fait que Monsieur Vilbert réalise les travaux de passage en cailloux. Monsieur BLOCKLET le reverra prochainement.

10) Rétrocession de la voirie du Lotissement « Les Bocagères »

La Société V2P Aménagement a réalisé tous les travaux de voirie du Lotissement « Les Bocagères ». Elle souhaite rétrocéder cette voirie à la commune qui en assurera l'entretien.

Vote : POUR à l'unanimité.

11) Questions diverses

→ Salle socio-culturelle

Maître Chivot a fait parvenir un rapport à la mairie spécifiant que des travaux très lourds vont devoir être effectués à la salle socio culturelle (fondations...) Le coût d'exploitation devra être chiffré pour la non location de la salle et le fait qu'il faudra prévoir un autre lieu pour accueillir les associations, l'école.....

Concernant le sol de la salle socio-culturelle, les assurances AMP ont remboursé la somme de 6 295 € à la commune, il reste toujours 6 000 € en attente.

→ Commune de Laucourt

La commune de Laucourt, après un accident de basculement de nacelle, lors de l'élagage des arbres de la commune, dans laquelle un bénévole a perdu la vie et un second est lourdement handicapé se retrouve aujourd'hui dans une très grande difficulté financière suite à la condamnation prononcée par le Tribunal Administratif d'Amiens. Le montant total dû à ce jour est de 416 986.37 €

La commune de Laucourt sollicite toutes les communes de France pour lui venir en aide.

Monsieur BLOCKLET propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter une aide à la Commune de Laucourt par le versement d'une somme de 100 €.

Vote : POUR à l'unanimité.

→ Agrément de vidangeur

Monsieur Vilbert a reçu l'agrément de vidangeur par la Préfecture. L'arrêté sera affiché en mairie

→ Concert de l'Harmonie de Naours

La commune de Talmas participera pour le vin d'honneur et mettra à disposition la Salle Delval.

→ Concert de la Garde Républicaine

Un concert de la Garde Républicaine aura lieu le 29 janvier 2017 à la salle socio-culturelle. Les réservations s'effectuent auprès de la Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue.

→ Peinture de la Bibliothèque

Des travaux de réfection de la peinture doivent s'effectuer dans la bibliothèque qui sera déplacée au Rez de Chaussée de l'ancienne mairie. Coût estimatif 3 500 € (1^{ère} proposition)

Madame MOREAU signale qu'il convient d'associer Madame Prévost, en charge de la bibliothèque, pour qu'elle puisse faire part de ses attentes. Monsieur BORDET prendra attache avec elle.

→ ERDF

Monsieur BLOCKLET a transmis une demande à ERDF afin qu'une étude du renforcement du réseau électrique des terrains de Mr et Mme Hochard à Val de Maisons soit menée rapidement en raison de la vente de ces parcelles.

→ Téléphone à la garderie scolaire

Madame REVILLON souhaite savoir si une ligne téléphonique sera opérationnelle à la garderie scolaire. Monsieur BORDET va faire le nécessaire.

→ Tôles de bardage pour l'atelier

Monsieur ROUSSEL souhaite savoir si nous pouvons procéder à l'achat des tôles de bardage pour le nouvel abri en construction. Monsieur BLOCKLET se charge de regarder les prix, une dernière fois, et sollicitera un 3^{ème} devis.

→ Bénéfices de la soirée spectacle de la « fête du village »

Madame REVILLON souhaite connaître le bénéfice qui a été fait lors de la soirée spectacle de la Fête du Village. Monsieur BORDET demandera l'information lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

→ Goûter/spectacle des aînés

Madame Moreau rappelle aux membres du Conseil Municipal que le goûter/spectacle des aînés, organisé par le CCAS, aura lieu le 5 novembre 2016.

Talmas, le 31 octobre 2016

Le Maire – P.BLOCKLET

